

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2017**

.....

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Jacqueline BAURY, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Lydie PRIEUR, Nicolas LIOT, Mariannick LEBAS, Claude LECLERE, Betty LEPAON, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE, Dominique DUGOUCHET, Florian FAUDAIS, Christian LAFAGE, Olivier VRIGNON et Cédric PEGAULT

Absents : Christian LETELLIER représenté par Mariannick LEBAS, Vanessa BRANDOLIN, Jonathan FERIAUD, Morgane GUIMBAULT, Jézabel SUEUR, Delphine MULLER, Marie-Bathilde DENIS représentée par Myriam HOORELBEKE, Franck DORE, Elodie BELLET et Laurence VALLEE.

Secrétaire de séance : Vincent FALLIGAN-DEVERGNE

1. RAPPORT DE LA CLECT RELATIF AUX CHARGES TRANSFEREES SUITE A LA CREATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE AU 1ER JANVIER 2017 - QUOTE PART DES FRAIS FINANCIERS, SIGNALISATION LUMINEUSE ET CHARGES DE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion relative aux charges transférées suite à la création de la communauté urbaine a eu lieu le 18 octobre 2017 et qu'il y a lieu de procéder à l'approbation du rapport. Il en donne lecture.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité Décide d'approuver le rapport n°2 - 2017 - transfert de charges suite à la création de la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017 - quote part des frais financiers, signalisation lumineuse et charges de personnel

2. CONVENTION DE DETTE RECUPERABLE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté Urbaine Caen la Mer propose de rembourser aux communes la charge de la dette souscrite par elles antérieurement au 1^{er} janvier 2017 au titre de la compétence voirie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité Emets un avis favorable à la convention de dette récupérable proposée par la Communauté Urbaine Caen la Mer dont le projet et le tableau d'amortissement figurent en annexe à la présente délibération et charge Monsieur le Maire, ou en son absence, son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

3. VEHICULES ET MATERIEL - CONVENTION DE TRANSFERT, DE MISE A DISPOSITION ET DE GESTION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer, dans le cadre des transferts à la Communauté Urbaine Caen la Mer, sur le projet de convention de transfert, de mise à disposition et de gestion relative aux véhicules et au matériel.
Il donne lecture de la liste du matériel transféré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de transfert, de mise à disposition et de gestion relative aux véhicules et au matériel et charge Monsieur le Maire, ou en son absence, son représentant, de signer ladite convention et ses annexes éventuelles.

4. CONVENTION 2018 POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME PAR CAEN LA MER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par Caen la Mer et il en donne lecture.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau mode de tarification du service ADS mentionné ci-dessus applicable aux communes signataires de la nouvelle convention, approuve les termes de la convention figurant en annexe relative au fonctionnement du service commun instructeur des autorisations du droit des sols.

Il décide que cette convention abroge et remplace les termes des conventions précédentes des communes adhérentes au service commun ADS (convention de fonctionnement et convention technique) à l'exception des dispositions relatives au personnel et autorise le maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. BUDGET VILLE 2017 - MODIFICATION BUDGETAIRE N° 3

Madame BAURY explique au Conseil Municipal les modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011 - Charges à caractère général		
60632	8 000.00 €	
60633	2 400.00 €	
6161	1 600.00 €	
60623	4 000.00 €	20 000.00 €
6232	7 000.00 €	
6233	- 7 000.00 €	
6226	4 000.00 €	
012 - Charges de personnel		
6218	10 000.00 €	- 20 000.00 €
64168	10 000.00 €	
65 - Autres charges de gestion courante		
6574	- 15 315.46 €	- 15 315.46 €
042 - Opérations d'ordre de transfert		
6811	- 26 780.00 €	- 26 780.00 €
014 - Atténuation de produits		
739211	28 176.46 €	56 898.46 €
739223	28 722.00 €	
TOTAL		14 803.00 €
RECETTES		
76 - Produits financiers		
7623	14 803.00 €	14 803.00 €
TOTAL		14 803.00 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		

16 - Emprunts et dettes assimilées		21 355.02 €
1641	21 355.02 €	
OPERATION NOUVELLE MATERNELLE		
2315	16 500.00 €	25 879.98 €
2313	9 379.98 €	
TOTAL		47 235.00 €
RECETTES		
		74 015.00 €
		74 015.00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections		
28151	- 9 778.00 €	
28152	- 1 247.00 €	
281571	- 3 110.00 €	- 26 780.00 €
281578	- 1 200.00 €	
28158	- 6 800.00 €	
28182	- 3 375.00 €	
28188	- 1 270.00 €	
TOTAL		47 235.00 €

Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications budgétaire ci-dessus.

6. BUDGET VILLE 2017 – INTEGRATION DU RESULTAT DU BUDGET EAU 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'intégration du résultat 2016 du budget eau dans le budget communal tel que détaillé ci-dessous

FONCTIONNEMENT

Recettes :

- Article 002 : + 275 966.25 €

INVESTISSEMENT

Recettes :

- Article 002 : + 49 197.23 €

Le Conseil Municipal approuve l'intégration du résultat 2016 du budget eau dans le budget communal comme indiqué ci-dessus.

7. BUDGET REGIE TRANSPORT 2017 - MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification budgétaire n° 1 du budget de la régie transport telle que détaillée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	
61551	3 000.00 €
012 - Charges de personnel	
6218	- 3 000.00 €

Le Conseil Municipal, donne, à l'unanimité, un avis favorable à la modification budgétaire n° 1 du budget de la régie transport telle que proposée ci-dessus.

8. BUDGET VILLE - ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de la Trésorerie, il y a lieu de se prononcer sur des admissions en non-valeur à hauteur de 1 338.02 € au titre des créances irrécouvrables et 224.40 € au titre des dossiers de surendettement.

Le Conseil décide d'admettre en non-valeur :

- A l'article 6541 : 1 338.02 € au titre des créances irrécouvrables,
- A l'article 6542 : 224.40 € au titre d'une procédure de surendettement.

9. BUDGET TRANSPORT - ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de la Trésorerie, il y a lieu de se prononcer sur des admissions en non-valeur à hauteur de 26.30 € au titre des créances irrécouvrables.

Le Conseil décide d'admettre en non-valeur à l'article 6541, la somme de 26.30 € au titre des créances irrécouvrables.

10. ATELIERS THEATRE – TARIFS STAGE

Madame BAURY explique à l'assemblée que des stages de théâtre auront lieu pendant les vacances de février. Elle informe également le conseil que le coût de ce stage par personne est égal à 70€ et elle propose que la commune de Fleury-sur-Orne prenne en charge la moitié du stage.

Monsieur le Maire propose donc un tarif adolescent à 30 € et un tarif adulte à 40 €.

Monsieur LIOT, propose de diminuer la participation pour les adolescents.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de diminuer le tarif ado de 10 € et d'augmenter celui des adultes de la même somme afin d'équilibrer. Il propose également que la compagnie « Papillon noir » vienne faire une démonstration devant le projet jeune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés pour le stage théâtre qui se déroulera durant les vacances comme suit :

- Adolescents : 20 €
- Adultes : 50 €

11. CONVENTION DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Monsieur LIOT propose au Conseil d'autoriser Monsieur le maire à reconduire la convention de coopération pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques du Calvados.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer la convention de coopération pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques du département du Calvados pour l'année 2018.

12. GARANTIE D'EMPRUNT LOGIPAYS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que LA PLAINE NORMANDE sollicite une garantie d'emprunt dans le cadre de la réhabilitation thermique et énergétique de 7 pavillons à Fleury sur Orne.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer définitivement sur la garantie d'emprunt relative à l'« éco-prêt » dont le montant final est de 126 000 €.

Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord sur la garantie d'emprunt pour les travaux de réhabilitation thermique et énergétique de 7 pavillons.

13. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ANIMATION POUR LE PROGRAMME DE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE AVEC LA FREDON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention pour le programme de lutte contre le frelon Asiatique. Il donne lecture à l'assemblée de ladite convention.

Le Conseil Municipal, approuve la signature de la convention d'animation pour le programme de lutte collective contre le frelon asiatique avec la FREDON telle qu'annexée à la présente délibération charge Monsieur le Maire, ou en son absence, son représentant, de signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.